

SOCIETES

SOCIETE MEDICALE DE MONTREAL.

Séance du 5 mars 1907

Présidence de M. MARIEN

Le Secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. le docteur J.-P. Marin, échevin, demandant à la Société Médicale de Montréal, une expression d'opinion motivée, sur la différence qui existe, au point de vue hygiénique entre le pavage en asphalte ou toute autre préparation équivalente et le pavage en "blocs" de pierre ou de granit.

MM. Valin, Bernier et LeSage sont nommés avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres pour étudier cette question et répondre à la commission de la voirie et au conseil municipal.

Le bureau est prié de nommer une commission pour étudier:

(a) La question du tarif concernant les examens d'assurance sur la vie.

(b) Les médicaments brevetés, à propos d'un projet de loi actuellement pendant devant la Chambre des Communes à Ottawa.

AVIS DE MOTION.

M. BOUCHER donne avis qu'il proposera une motion demandant à la Société Médicale de voter une somme de dix dollars au bénéfice de la Goutte de lait.

MOTION.

M. DEMARTIGNY propose, secondé par M. LeSage, qu'une somme de \$15.00 soit votée pour l'impression du travail de M. Masson "sur l'allaitement de l'enfant privé du sein maternel," et que ce travail soit déposé entre les mains du secrétaire qui le distribuera aux Sociétés Médicales de la province et aux membres de la Commission du lait qui en feront la demande.

Adopté sur division.

COMMUNICATION.

M. BOURGOUIN. — *Un cas de leucémie.* Travail scientifique du plus haut intérêt accompagné de pièces anatomiques (sera publié prochainement).

ALBERT LARAMÉE.